



**CHOISISSEZ
LA SÉCURITÉ FISCALE !**



PENSEZ À SOUSCRIRE À L'

EXAMEN

CONFORMITÉ

FISCALE

ARAPL Provence
Le Grand Prado, Bât A
6 allées Turcat Méry
13008 Marseille
04 91 17 72 20
accueil@araplprovence.org

ARAPL Var
Bât E, ZAE La Millonne
59 rue de Saint-Mandrier-sur-Mer
83140 Six-Fours-les-Plages
04 98 00 97 10
secretariat@araplvar.org



www.araplprovence.org

Compris dans le montant de la cotisation

1. L'ARAPL Provence et Var analyse et contrôle ma déclaration fiscale



En faisant réaliser l'ECF par l'ARAPL Provence et Var, vous indiquez à l'administration fiscale votre volonté de transparence. Véritable certification fiscale, elle vous permet de :

- Réduire la probabilité d'un contrôle fiscal
- Empêcher le risque de majoration et d'intérêts de retard sur les points certifiés
- Prouver sa sincérité fiscale auprès des tiers (banques, fournisseurs, clients... en plus de l'administration fiscale).

2. L'ARAPL Provence et Var peut effectuer cet examen



Faire réaliser cet examen par l'ARAPL Provence et Var revient à prendre une assurance (sur les 10 points audités) pour faire face à un éventuel contrôle fiscal et à ses conséquences. En effet, l'ARAPL Provence et Var assume l'entière responsabilité de cet examen. L'ARAPL Provence et Var est spécialisée dans les spécificités des professionnels libéraux (BNC) depuis plus de 40 ans, la qualité de ses travaux est reconnue par la sphère économique et au-delà de cette expertise, les adhérents y trouvent de nombreux autres services d'accompagnement.

3. L'ECF va me demander du travail en plus, je vais devoir envoyer des documents supplémentaires



Seul un questionnaire sur vos habitudes d'archivage est à compléter sur AWS. Nous réalisons cet examen à partir des éléments de votre déclaration 2035 et le fichier FEC issus de votre logiciel comptable.

4. C'est compliqué de souscrire à cet examen !



Une simple signature électronique du contrat de mission sur votre espace sécurisé AWS.

5. Cet examen va être facturé par l'ARAPL Provence et Var



Le coût de l'Examen de Conformité Fiscale est **COMPRIS** dans le montant de votre cotisation annuelle.



8 bonnes raisons pour vous, de nous confier l'Examen de Conformité Fiscale

1. Plus de 40 ans d'expérience dans l'analyse et l'étude des déclarations BIC et BNC.
2. Des équipes de techniciens expérimentés et spécialisés dans votre activité.
3. Un savoir-faire reconnu par l'ensemble des partenaires.
4. Des logiciels spécifiques et éprouvés pour l'étude et l'analyse de votre déclaration.
5. Nous assumons la responsabilité des travaux réalisés.
6. Des cotisations maîtrisées et donc aucun coût supplémentaire.
7. Une étude réalisée avec vous en toute objectivité et impartialité. L'Examen de conformité fiscale (ECF) s'inscrit parfaitement dans le cadre des missions de contrôle réalisées.
8. De nombreux services associés liés à l'adhésion (exemple : accompagnement personnalisé, centre de formation, documentations...).

